

Article 27 asbl # Bruxelles

1

L'asbl **Article 27 à Bruxelles** émet les tickets et les distribue à son réseau de 150 partenaires sociaux répartis en 8 secteurs (aide sociale, alphabétisation, maison de quartier/jeunesse, santé mentale, ISP/Formation, maison d'accueil, CPAS et développement communautaire).

2

150 Partenaires sociaux et leur public

Après signature d'une convention sociale et paiement d'une cotisation, les organisations deviennent partenaires d'Article 27 # Bruxelles. Elles peuvent rendre l'offre culturelle accessible (notamment en distribuant les tickets) et développer des actions de médiation culturelle.

Parcours d'un ticket Article 27

Article 27 recherche des moyens financiers auprès des **pouvoirs publics** pour procéder au remboursement des tickets utilisés. Ceux-ci sont ensuite encodés dans une base de données qui fournit des informations comme le nombre de places utilisées, les types de spectacles et lieux les plus fréquentés,...

4

Les pouvoirs publics

Les tickets sont ensuite échangés dans les lieux **culturels partenaires** d'Article 27 à Bruxelles et éventuellement en Wallonie. L'utilisateur du ticket payé 1,25€. Le partenaire culturel renvoie ensuite les tickets à Article 27 avec une facture pour obtenir le remboursement des places utilisées à un tarif largement préférentiel.

3

164 Partenaires culturels